Monsieur le Docteur Gilles MUNIER

Président de la commission de contrôle des comptes

et des placements financiers du conseil national de l’ordre des médecins

180, Boulevard Haussmann

75008 PARIS

Monsieur

J’ai lu avec beaucoup d’attention le rapport sur les comptes 2013 qui vient d’être publié dans le n° 36 de septembre-octobre 2014 du Bulletin du Conseil National de l’Ordre des Médecins.

Je prends acte que vous présentez une comptabilité certifiée ‘’sans réserve’’.

Toutefois, je me permets de vous solliciter car, depuis maintenant quatre ans, date à laquelle est apparue dans le bulletin ordinal une ligne comptable jusqu’alors inexistante, à savoir ‘’Indemnités des conseillers’’, je continue à m’interroger sur la répartition et le montant des indemnités versées aux conseillers.

Comme vous le savez, la loi vous fait obligation de rendre les comptes publics. Les membres élus du conseil national de l’ordre des médecins sont donc responsables, au même titre que pour toute association, de rendre des comptes à l’ensemble des adhérents et citoyens.

Je demande donc officiellement la ventilation de cette ligne de comptabilité libellée ‘’Indemnisation des conseillers’’ et correspondant au montant de 2 163 869,56 euros, indemnisation qui m’interpelle d’autant plus qu’il existe une autre ligne de frais ‘’ déplacements et missions’’ tout aussi importante puisque d’un montant de 1 973 453,85 euros. Les frais postaux me paraissent également conséquents puisqu’ils sont de 870 240 euros.

**En 2012-2013, l’indemnisation des conseillers était de 2 056 417 (soit une hausse de 107 452 euros), les déplacements et missions de 1 744 249 euros (soit une hausse de 229 204 euros) et les frais postaux de 1 000 350 euros.**

Il est évident que je ne vous demande pas le détail précis de la comptabilité car je pense que cela doit constituer une montagne de documents mais, néanmoins, il me serait agréable et indispensable de disposer de la répartition générale de ces frais en fonction des différents conseils ordinaux en France. Il me paraît important, dans la mesure où le conseil national de l’ordre des médecins est le garant de l’institution, que l’ensemble des inscrits au conseil de l’ordre des médecins et des usagers de la santé ait connaissance de l’utilisation des finances publiques et j’aimerais tout particulièrement connaître le montant des indemnités reçues par les présidents, trésoriers et secrétaires des différents conseils ordinaux de l’ordre des médecins.

Je ne vous cacherai pas que j’entends rendre publique les réponses ou les absences de réponse que vous me communiquerez.

J’espère que vous n’aurez pas de difficulté à me communiquer ces éléments. J’aurais du mal à comprendre l’intérêt de l’institution ordinale à vouloir cacher ce type d’informations.

Dans l’attente de votre réponse, je vous prie d’accepter l’expression de mes sentiments les plus cordiaux.